

pauvrit pour les rendre plus dépendans ; Que ceux qui avoient delivré l'Espagne de la servitude des Maures , alloient devenir les Esclaves d'un Moine , que la fortune avoit élevé , & qui se maintenoit par une autorité sans règle & sans mesure. Qu'ils avoient assez souffert de Ferdinand durant sa vie , sans déférer encore à ses volontez après sa mort ; Qu'enfin il n'étoit pas séant aux Grands d'Espagne d'obéir à une Personne qui n'avoit ni les qualitez requises , ni les pouvoirs nécessaires pour les gouverner.

Le Duc de l'Infantade les écouta paisiblement, & leur répondit, Qu'il avoit autant de sujet qu'un autre de se plaindre du Cardinal : Qu'il n'avoit pas oublié le Mariage de sa Nièce rompu mal-à-propos , & l'alliance faite avec le Comte de Coruña son Parent , mais son Ennemi ; Qu'il se voyoit même en danger de perdre une partie de son patrimoine , pour ne dire rien de pis ; mais que ce n'étoient-là que des intérêts particuliers ; Qu'au reste il ne pou-

L'AN
1516.

voit se résoudre à rien entreprendre; Qu'ayant ses Terres dans le voisinage de Toledé, il connoissoit mieux qu'eux l'esprit & l'humeur de l'Archevêque. Il leur representoit, *Que c'étoit un homme de resolution & d'expérience, qu'il ne seroit pas aisé d'abatre ou de supplanter, qui ne donnoit rien au credit & à la faveur, & qui ne s'étonnoit ni des difficultez ni des menaces; Qu'il avoit lui seul plus d'argent comptant qu'ils n'en avoient tous ensemble; Que jamais Ministre ne s'étoit mieux servi de l'autorité & de la justice; Que le Roy & le Peuple étoient pour lui; Qu'il meditoit toujours quelque grand dessein, prenant des mesures justes pour y réüssir, & qu'il avoit eû l'adresse de se lier tellement avec l'Etat qu'on ne pouvoit plus choquer l'un sans l'autre; Que s'ils trouvoient quelque moyen de le déposer avec quelque apparence de raison & sans violence, il se mettroit à leur tête, & les assisteroit de toutes ses forces.* Ces remontrances moderèrent un peu l'emportement des Seigneurs. Ils pensèrent à des expédiens plus doux, & s'arrêtèrent enfin à députer D. Alvare Go-

DU CARD. XIMENÉS. LIV. IV. 41
mez homme sage , & qui parloit
bien, vers le Roy Catholique , pour
se plaindre à sa Majesté de la con-
duite de Ximenés, & pour demander
en leur nom un autre Regent.

L'AN
1516.

Cependant le Duc de l'Infantade
faisoit une dépense excessive , &
donnoit à ses Hôtes toute sorte de
divertissemens & de spectacles, avec
cette magnificence qui a été de tout
tems comme naturelle à la Maison
de Mendoza. Le Cardinal recevoit
des avis de tous côtez de cette Af-
semblée , & des complots qu'on y
faisoit ; & comme quelques-uns de
ses Amis en paroissoient effrayez , il
leur dit en soûriant , *Que c'étoient des
terreurs paniques ; Qu'il falloit laisser à ces
gens-là du-moins la consolation de s'en-
tretienir de leurs chagrins, & que les folles
dépenses qu'ils faisoient , les rendoient de
plus en plus incapables de lui nuire.*
Neanmoins comme il s'agissoit du
repos public , il leur fit dire par des
gens sages que cette entrevûe duroit
un peu trop , qu'il leur conseilloit
de se séparer & de finir toutes ces
cabales ; Que pour son particulier,

— s'ils continuoient, il ſçauroit bien
L'AN les écarter, & les mettre à la raifon,
1516. fans employer ni les Troupes ni
l'argent du Roy : mais qu'ils fiſſent
reflexion à quoy ils s'expoſoient, ces
fortes d'Affemblées étant défenduës
par les Ordonnances. Sur cet avis
ils ſe retirèrent, de-peur de devenir
ſuſpects au Roy, avant-qu'on lui eût
présenté leur Requête. Peu-de-tems
après ils tâchèrent tous de ſe remet-
tre dans les bonnes graces du Car-
dinal. Le Duc de l'Infantade lui
écrivit des lettres très-refpectueuſes,
le Connêtable de Caſtille lui en-
voja deux de ſes Amis, & s'excufa
ſur ſa mauuaiſe ſanté, de n'auoir pû
y aller lui-même.

Ces Seigneurs encore assemblez
d'éputèrent à Ximenés trois des plus
qualifiez d'entr'eux, pour lui deman-
der qu'il montrât le pouuoir, en
vertu duquel il gouvernoit ſi abſo-
lument. Il ne pouuoit alleguer que
la nomination de Ferdinand, à la-
quelle ils ne déroient pas beau-
coup, & la Lettre que l'Archiduc
Charles lui auoit écrite, qu'il regar-

DU CARD. XIMÉNÉS. LIV. IV. 43
doient plutôt comme un compli-
ment, que comme une Institution
de pouvoir & d'autorité. Elle étoit
conçûë en ces termes :

L'AN
1516.

REVERENDISSIME PERE
EN JESUS-CHRIST CAR-
DINAL D'ESPAGNE, ARCHE-
VEQUE DE TOLEDE, PRIMAT
DES ESPAGNES, GRAND
CHANCELIER DE CASTILLE,
NOSTRE TRES-HONORE
ET TRES-CHER AMI.

*Reverendissime Seigneur, Nous avons ap-
pris la mort de Très-Haut & Très-Puissant
Prince, le Roy Catholique, mon Seigneur,
que Dieu veuille avoir reçû dans sa gloi-
re. Nous en avons une très-grande dou-
leur, tant à cause de la Religion Chré-
tienne, qui perd en sa Personne Royale
un illustre Défenseur, qu'à cause de nos
Royaumes, qui ont perdu un bon Admi-
nistrateur, & un bon Roy. A nôtre égard
cette perte nous est encore très-sensible,
puisque nous connoissons le fruit & les
avantages que nous pouvions retirer de
son amitié, de ses conseils & de son*

L'AN
1516.

expérience. Mais il a plû à Dieu d'en disposer ainsi, il faut se soumettre à ses ordres, & se conformer à ses volontez. Nous avons remarqué sur tout dans la disposition de son Testament ses bonnes & saintes intentions, qui nous font croire que Dieu lui aura fait miséricorde; ce qui nous est d'une grande consolation. L'article que nous avons trouvé le plus louable, est celui par lequel il recommande à votre Personne Réverendissime, le gouvernement & l'administration de la justice, pendant nôtre absence. C'est la meilleure œuvre qu'il pût faire, puisque par-là il procure la paix, & la sûreté à nos Etats.

En verité, Réverendissime Seigneur, quand il ne l'auroit pas ordonné ainsi, connoissant, comme nous faisons par nous même, & par les relations que plusieurs personnes dignes de foy, nous en ont faites, votre intégrité, votre capacité & votre zèle pour le service de Dieu, & pour le nôtre, nous ne pouvions choisir, ni prier pour cet employ d'autre personne que vous, pour la décharge de nôtre conscience, & pour le bien de nos Royaumes. C'est pour cela que nous écrivons à plu-

seurs Prélats , à plusieurs Seigneurs , & à nos principales Villes , les priant , ou leur enjoignant à tous d'assister vôtre Révérendissime Personne , de vous obeir & de faire qu'on vous obeisse , & d'exécuter vos ordres , & ceux du Conseil Royal. Nous vous demandons tres-affectüusement que vous vous appliquiez à l'administration de la justice , à l'établissement de la paix entre nos Sujets , en attendant que nous puissions aller nous-mêmes les visiter , les consoler & les gouverner , ce qui sera , s'il plaît à Dieu , en très-peu de tems.

Nous vous prions de nous écrire continüellement , & de nous informer de tout ce qui se passera , en nous donnant vos avis , & vos conseils , que nous recevrons de vous comme d'un Pere , tant par la reconnoissance que nous conserverons , des services que vous avez rendus au Roy Philippe nôtre très-honoré Seigneur & Pere , lorsqu'il fut dans la Castille , que par l'amitié cordiale que nous vous portons , & par la confiance que nous avons en vôtre bonté. . . .

Trés - Reverend Pere en Jesus - Christ ,
Cardinal d'Espagne , nôtre cher amy ,

— Dieu vous ait en tout tems en sa sainte
 L'AN garde. A Bruxelles le 14. Fevrier 1516.
 1516.

MOY LE PRINCE.

Les Seigneurs croyoient que cette Lettre ne lui donnoit pas un droit suffisant , & souûtenoient de plus, que Ferdinand n'avoit pû substituer un Regent dans ses Etats, puisqu'il n'étoit que Regent lui-même. C'étoit dans cette vûë qu'ils vouloient faire expliquer le Cardinal. Encore-que ce Prélat fût choqué de cette demande, il leur répondit sans s'émouvoir, qu'ils revinssent le lendemain. Lorsqu'ils furent revenus, il les mena dans une Tour du Château où étoit l'argent du Roy, & le sien , & leur fit voir par la fenêtre deux - mille hommes qu'il tenoit aux environs de Madrid , rangez en bataille , avec de grosses pièces d'artillerie qu'il fit tirer en leur présence , Voilà , leur dit-il , les pouvoirs que le Roy Catholique m'a donnez , avec lesquels je gouverne en Espagne , & j'y gouverneray jusqu'à ce que le Prince nôtre

Sandov.
hist. de
Carlos
v. lib. 2.
§. 3.

Maître y vienne luy-même. Ces particularitez ne se trouvant point dans les relations que le Cardinal écrivoit aux Pais-bas, les Historiens les plus judicieux ont crû que c'étoit une tradition, & une opinion vulgaire prise sur l'exemple de Scipion, & accommodée au caractère de ce Ministre. Il est constant néanmoins qu'il dépêcha coup-sur-coup des Courriers au Roy Catholique, pour le prier de lui envoyer un Pouvoir plus ample, s'il vouloit maintenir le Royaume en paix, & les Grands d'Espagne dans le devoir. Le Conseil d'Etat avoit mandé à-peu-près la même chose; mais soit qu'on crût qu'il sçauroit bien étendre les droits de sa Regence selon les besoins; soit qu'on fût bien-aïse de le commettre avec la Noblesse, pour donner comme un contre-poids à son autorité, & le tenir dans une plus grande dépendance de la Cour de Flandtes; on n'écouta pas les plaintes qu'on fit contre lui, mais aussi on ne lui accorda pas ce Pouvoir sans restriction.

L'AN
1516.

*Alvar.
Gomez
de reb.
gest.
Xim.
l. 6.*

L'AN 1516. Lorsqu'il se vit ainsi exposé à la rebellion des Grands du Royaume, il chercha les moyens de se soutenir par lui-même, & de se garentir de leurs insultes. Quoy-qu'il eût toujours suivi fort austérement les règles de sa Profession, il n'avoit pas laissé de s'instruire de tout ce qui regarde l'Art militaire. C'étoit un esprit universel, & qui sçavoit profiter de tout. Dans les entretiens familiers qu'il eût avec des Officiers d'Armée, avec le Grand-Capitaine, & avec Ferdinand même, il s'informoit des moyens de contenir les Peuples dans l'obeissance, de lever des Soldats, de les aguerrir, de les entretenir dans le service, de la manière de camper, d'attaquer & de prendre des Places. La Guerre d'Afrique l'avoit fortifié dans ces connoissances, & l'avoit obligé d'entrer dans tout le détail de la conduite & de la subsistance d'une Armée. Il s'étoit imaginé plusieurs-fois que les levées de gens de guerre, comme elles se font ordinairement, étoient plutôt pernicieuses, qu'utiles au public ; parce-
que

que ce font la pluspart gens vago-
 bons & inconnus qui vivent sans
 ordre & sans honneur, qui pillent
 & ravagent les villages & la cam-
 pagne, & qui desolent les peuples,
 & commettent mille crimes qu'il
 est difficile d'empêcher & même de
 punir; Que si l'on enrôloit dans
 chaque Ville un certain nombre
 d'habitans qui fussent toujours prêts
 à marcher au secours de l'Etat, tous
 ces desordres cesseroient; Que des
 Bourgeois qui avoient quelque
 éducation seroient plus humains &
 plus modérez, parce-qu'ayant du
 bien à perdre, ils ne prendroient pas
 celui des Pauvres, & que craignant
 pour leurs Femmes, pour leurs En-
 fans, & pour leurs Maisons, ils n'o-
 seroient rien attenter, & vivroient
 avec retenuë. Il songea que cette
 institution ne seroit pas desagrèable
 aux Villes, qu'elle ne coûteroit que
 des privilèges, des immunitéz &
 quelques titres d'honneur, & qu'il
 trouveroit par-là une Armée tou-
 jours sur pié, & prête à marcher en
 quelque lieu qu'il allât.

L'AN
1516.

*Eugen.
de Ro-
blés
vid. del
Card.
Xim.
c. 18.*

Mais comme c'étoit un établissement nouveau dont les Grands d'Espagne comprendroient bien la conséquence, il envoya D. Lopés Ayala à la Cour pour avoir l'agrément du Roy Catholique. Il l'attendit quelque-tems; mais comme les Flamans traînoient leur Délibération en longueur, il communiqua son dessein au Conseil d'Espagne, & consulta des Officiers consommés dans l'Art de la guerre. Aprèsquoy il fit publier un Edit dans toutes les Villes de Castille, portant, Qu'il accordoit à tous les Bourgeois qui voudroient s'enrôler au service de l'Etat, plusieurs privilèges; Que ce seroient les Troupes du bien public, qui prendroient les armes dans les besoins, & qui feroient l'exercice toutes les Fêtes & les Dimanches après l'Office Divin, à la vûe du Peuple; Qu'il leur donneroit des Officiers, des Trompettes & des Tambours entretenus; Que pour les Soldats, ils seroient exempts de tous subsides, de logemens de la Cour, de passa-

L'AN
1516.
*Alvar.
Gomez
de reb.
gest.
Xim.
l.6.
Sandov.
hist. de
Carlos
V. lib.2.
§. 8.*

ge de Gens-de-guerre & de toutes autres charges, & récompensez ensuite à proportion de leurs services. Cét Edit fut reçu avec l'approbation universelle des Peuples, qui sans sortir de leurs maisons, espéroient se faire considérer & se faire craindre, & même s'élever par la voye des armes, au-dessus de leur condition & de leur naissance. Il eût bien-tôt plus de trente-mille Bourgeois enrôlez, qui s'exerçoient dans les plaines hors des Villes, à toutes sortes de jeux militaires; ce qui donnoit de la joye & de l'émulation à la jeunesse & la retiroit de l'oysiveté.

Quoy-que cette Milice se levât sous prétexte de repousser les Ennemis du dehors, la Noblesse jugea bien que c'étoit contre elle, & s'y opposa par toutes les voyes imaginables. Il s'élevoit des gens obscurs qui disoient hautement:

Quelle espèce d'Armée est cecy? quelle nouvelle invention de lever des Troupes?

Le Cardinal s'ennuye-t-il de nous voir en paix? Depuis sa conquête d'Afrique

L'AN
1516.

ne peut-il se passer de faire la guerre? il ne manquoit plus à la gloire de sa Regence, que d'armer les Roturiers contre la Noblesse. Ils ajoûtoient que cette Milice se tourneroit un jour contre lui; Que les Villes d'Espagne polies & civilisées tomberoient dans une grossièreté militaire; Que les Artisans alloient quitter leurs métiers, & faire les Gentils-hommes, & que les Arts & le Commerce finissant, le Royaume se perdrait infailliblement. On écrivit les mêmes choses en Flandres.

La Castille est divisée par des Montagnes qui la séparent en deux parties. Celle de deçà les Monts, dont Ximenés étoit le Maître, fut entièrement pour lui, & celle de de-là, où les Seigneurs étoient plus puissans, refusa de recevoir l'Edit, & chassa les Commissaires qui venoient pour l'exécuter. L'Archevêque de Grenade Président du Conseil Royal, avoit secrettement exhorté les Députés de Valladolid, de tenir-ferme & de s'opposer aux

fantaisies de Ximenés. L'Almirante de Castille de qui dépendoit cette Ville, partit de Madrid pour favoriser la révolte. Osorio Evêque d'Astorgas Précepteur de l'Infant, qui avoit des Terres aux environs, y alla sous prétexte de faire quelque acquisition ; & par leurs intrigues les villes de Burgos, de Leon, de Medina *del campo* & plusieurs autres, se joignirent à Valladolid. Ximenés ne crût pas qu'il fallût user de rigueur, jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres de la Cour. Il manda à ces Villes confédérées, qu'elles avoient tort de s'opposer à un établissement non-seulement utile, mais encore nécessaire dans les conjonctures presentes ; Que si elles avoient des exemptions particulières, elles pouvoient les produire ; Que pour lui il ne vouloit rien faire par violence, & qu'il auroit égard à leurs privilèges. Elles firent réponse, par la persuasion des Seigneurs, qu'elles n'avoient rien à démêler avec lui, & qu'elles étoient résolües de conserver leur

L'AN
1516.

Petr.
Martyr
lib. 29.
epist.
576.

Sandoval
Hist. de
Carlos
V. l. 2.
§. 18.

L'AN
1516.

liberté contre la Tyrannie, jusqu'à ce que le Roy vint en Espagne.

On ne lui faisoit pas impunément de pareilles réponses. Il ne se pressa pourtant pas de châtier ceux qui avoient osé lui faire cellecy. Il se contenta de faire avancer de ce côté-là huit-cens chevaux, sous prétexte qu'ils ne pouvoient plus subsister dans la Navarre, à cause du dégât que les François y avoient fait. Il écrivit au même-tems à Lopés Ayala de lui envoyer au plûtôt l'agrément du Roy Catholique, & d'y faire insérer une injonction expresse aux Villes rebelles de lui obéir, sinon qu'il seroit obligé après avoir perdu son credit, d'abandonner la Regence. Et parce-que les Mécontents avoient écrit au Roy & à Chievres son premier Ministre, que cette sorte de milice étoit nouvelle, & introduiroit infailliblement la licence dans le Royaume, il fit voir que depuis le regne des Goths jusqu'à celui de Henry I V. Frere d'Isabelle son

*Alvar.
Gomez
de reb.
gest.
Xim.
lib. 6.*

Ayeule , les Rois avoient entretenu pour leur Garde deux-mille Chevaux de ces milices roturières , & qu'Henry n'étoit tombé dans les malheurs qui lui arrivèrent , que pour les avoir cassées à contre-tems, par les perfides conseils de la Noblesse ; & qu'enfin rien n'étoit plus utile pour maintenir les Loix, pour faire respecter les Magistrats , & pour conserver la grandeur & l'autorité Royale. Il dépêcha donc un Courrier au Roy , pour le prier de ne pas écouter les calomnies de ces Esprits broüillons , de se fier à lui après tant de preuves qu'il croyoit lui avoit données de sa fidélité & de son zèle , d'écrire des reprimandes sevéres aux Villes rebelles , parce-qu'il n'y a si petite desobéissance dans les Sujets qui ne soit punissable , tant pour l'équité que pour l'exemple , & de lui envoyer quantité de mousquets & de cuirasses de Flandres, parce-que depuis la guerre de Grenade & d'Afrique, l'Espagne se trouvant en paix, n'avoit presque plus de bonnes ar-

L'AN
1516.

L'AN
1516,

mes. Du reste , il assûra que son dessein étoit de n'enrôller que de bons Bourgeois, & qu'ainsi les Laboureurs , ni les petits Artisans ne seroient point détournés de leur travail, & qu'il feroit en sorte que le commerce ne souffriroit aucun préjudice.

Le Conseil des Pais-bas , après avoir long-tems délibéré sur cette affaire , se rendit enfin aux raisons du Cardinal. On louâ sa prudence, on confirma les milices , on écrivit aux Magistrats d'y tenir la main, & l'on déclara criminels de leze-Majesté tous ceux qui s'y opposeroient directement ou indirectement , de quelque rang & de quelque condition qu'ils fussent. Ximenés se voyant ainsi soutenu , au lieu d'augmenter sa fierté , la diminua, & se contenta d'être le Maître. Les Députés des Villes vinrent la corde au col lui demander grace , & il la leur accorda. Le Connétable & quelques autres voulurent rentrer dans sa bienveillance , & il les reçût , & les embrassa. Pour les em-

pêcher pourtant de rien attenter à l'avenir contre l'ordre & l'entretien de cette milice, il créa dans chaque Ville de leur dépendance quatre Inspecteurs , pour l'avertir de tout ce qui se passeroit au préjudice de ce nouvel établissement.

L'AN
1516.

En ce même - tems le fameux Corsaire Barberouffe , ayant fait des courses sur les Côtes de Grenade, & enlevé beaucoup de Chrétiens , le Cardinal en eût du chagrin : il tira de toutes ces Regions maritimes, des contributions volontaires, fit faire des Arsenaux, & netoyer les Ports qu'on avoit négligé depuis long-tems ; & pour tenir en crainte les Pyrates, il commanda qu'on armât vingt nouvelles Galères pour renforcer la Flote, & les fit mettre en Mer si à-propos , qu'ayant rencontré cinq Galères Turques auprès d'Alicant, elles en coulèrent deux à fond & menèrent les autres au Port comme en triomphe. Le Pape Leon X. & la pluspart des Cardinaux lui écrivirent pour se réjouir avec lui de

L'AN
1516.

cette victoire, & de tous les grands succès de sa Regence.

*Alvar.
Gomez
de reb.
gest.
Xim.
l.6.*

Ces occupations qu'il avoit en Espagne ne l'empêchèrent pas de songer au repos & sur tout au salut des Peuples du nouveau Monde qui en relevoient. D. Diego Colomb Admiral de l'Ocean, avoit été rappelé l'année d'auparavant, de ces Isles que son Pere Christophle Colomb avoit découvertes, à cause des plaintes qu'on avoit faites de lui. Il étoit venu à la Cour de Ferdinand pour se justifier & rendre compte de sa conduite, & ce Prince étant mort, il attendoit à Madrid les ordres du Cardinal à qui l'administration de l'Etat étoit échûë. Ce Prélat étant importuné des requêtes de l'Admiral & des Insulaires, crût qu'il seroit difficile de terminer des différens dont on ne pouvoit avoir de si loin une connoissance certaine, & fut d'avis d'envoyer sur les lieux des Gens-de-bien, qui entreprissent ce voyage par un motif d'honneur & de religion, & non pas par des considéra-

DU CARD. XIMENE'S. LIV. IV. 59
tions d'intérêt. Il choisit pour cela
Louis de Figueroa, Alphonse de
Saint Jean & Bernardin Manzane-
do Religieux de Saint Jérôme, par-
ce-qu'outre qu'ils étoient estimez
pour leur piété, ils passaient pour
intelligens & pour habiles dans les
affaires. Dans les conférences qu'il
eût avec eux, il leur représenta la
grandeur & l'importance de l'affai-
re dont il les chargeoit, & les en-
voya dans l'Isle Espagnole, autre-
ment l'Isle de Saint Domingue,
afin d'examiner les démêlez de
l'Admiral & des autres Officiers
Espagnols, & d'observer ce qui se-
roit nécessaire pour la commodité
& pour le bien des gens du Pays.
Ils avoient pouvoir, par leur com-
mission, de régler toutes choses dans
l'ordre & dans la justice, & on leur
recommandoit principalement d'a-
bolir la Tyrannie que les Espa-
gnols exerçoient sur ces Indiens, &
de leur enseigner la doctrine Chré-
tienne dans sa pureté. Il leur don-
na pour les procédures criminelles,
Alphonse Suaz homme juste &

L'AN
1516.

defintéressé, & fort habile Jurisconsulte.

L'AN
1516.

Ces Commissaires s'embarquèrent à Seville & arrivèrent heureusement à l'Amérique, où ils firent plusieurs Réglemens dignes de leur charité & de leur prudence. Les Espagnols s'étoient imaginez que ces Insulaires leur appartenoient par droit de conquête, & les traitoient non - seulement comme des Esclaves, mais encore comme des bêtes. Il n'y avoit pour eux ni protection ni justice, ni droit de Bourgeoisie ou de Colonie : *Ils étoient debout, ou ils tomboient au gré de leurs Maîtres.* Le Roy Catholique Ferdinand leur avoit d'abord nommé de Patrons ou Protecteurs en Espagne. On avoit ensuite jugé qu'il valoit mieux les recommander à ceux qui avoient travaillé à les conquérir, & sur ce principe on les donnoit aux vieux Soldats à proportion de leurs travaux ou de leur mérite. Ces Religieux remontrèrent à leurs Compatriotes que ce procédé étoit indigne des Chrétiens; & quoy-

Rom. 14.
v. 4.

qu'ils ne pussent d'abord abolir cette servitude, ils obtinrent qu'on leur donnât des habitations, qu'on les déchargeât d'une partie de leur travail, & qu'on leur apprît en repos les Divins Mystères & les Régles de la Religion Chrétienne. Ils servirent même par leur industrie à perfectionner l'Art de faire le sucre, & tâchèrent d'adoucir le pénible ouvrage des Mines que les Indiens n'avoient pas la force de supporter.

L'AN
1516.

C'étoient des Corps foibles que la moindre fatigue abbattoit : soit que l'air & le climat les rendissent ainsi délicats, soit que ce fût l'oisiveté dans laquelle ils étoient nourris, ils succomboient sous les fardeaux qu'on leur faisoit porter, & ne vivoient que peu de jours. L'inhumanité de leurs Maîtres étoit si grande, qu'ils ajoûtoient le mauvais traitement au travail, & ne craignoient pas de faire mourir ces misérables, pourveû qu'ils en tirassent un peu plus de service, & qu'ils profitassent du peu de vie qu'ils leur laissoient. Ce qu'il y avoit

L'AN
1516.

de plus déplorable , c'est qu'ils avoient peu de soin de leur faire recevoir le Baptême , & que la dureté dont ils ufoient à leur égard , les éloignoit entièrement de la Foi & de la Religion qu'ils leur propofoient. Quelques Espagnols touchés de pitié s'adressèrent directement au Roi Charles , & le supplièrent de faire passer dans ces Isles quatre ou cinq-cens de ces Esclaves noirs , que les Portugais vendent en Espagne. C'étoient des hommes sains & robustes , accoutumés à la fatigue : on les acheptoit à fort bas prix , & le Conseil de Flandres se déterminâ aisément à les envoyer.

Ximenés ne l'eût pas plutôt appris qu'il dépêcha un Courrier au Roi , pour lui remontrer qu'il étoit juste de soulager les Indiens , mais qu'il ne falloit pas introduire les Nègres dans cette Region nouvellement conquise , Qu'ils étoient propres pour la guerre ; Qu'ils ne manquoient pas de courage , qu'ils avoient du moins une brutalité qui

leur en servoit , & qu'ils étoient
sans honneur & sans foi , & ainsi
capables de trahison , & de revol-
te ; Qu'ils corromproient les In-
diens & leur mettroient un jour les
armes en main pour chasser les
Espagnols de ces Isles , & qu'il
étoit à craindre que les Esclaves
enfin ne devinssent Maîtres. Le
Roi , ou pour mieux dire , Chie-
vres qui le gouvernoit , négligea
cét avis , & crût que Ximenes s'é-
chauffoit sur cette affaire , non pas
par la considération du bien public ,
mais par le chagrin de n'y avoir
point eû de part. Quelques années
après on reconnut la faute qu'on
avoit faite : car ces Nègres s'étant
multipliez , & ayant pris le tems
de l'absence de l'Admiral , auroient
infailliblement égorgé tous les Espa-
gnols , si deux Capitaines qui se
rencontrèrent par hasard avec quel-
ques Cavaliers , n'eussent tenu fer-
me dans une Maison de campagne ,
jusqu'à ce que l'Admiral fût arrivé
avec l'Armée.

L'AN
1516.

Pendant - que le Cardinal étoit

ainsi occupé aux fonctions de sa Re-
 L'AN gence, Jean d'Albret songeoit aux
 1516. moyens de recouvrer le Royaume
 de Navarre. La mort de Ferdinand
 lui avoit paru une occasion favora-
 ble. Le Roi François I. lui pro-
 mettoit un corps de vieilles Trou-
 pes pour joindre à celles qu'il pou-
 voit lever. Il avoit amassé assez d'ar-
 gent pour venir à-bout de cette en-
 treprise, qui dans les apparences
 ne devoit pas être de longue durée;
 mais ce qui lui donnoit plus de
 confiance, c'étoit les intelligences
 qu'il avoit dans le pais. Les Na-
 varrois commençoient à s'ennuyer
 de la domination Espagnole. Les
 factions qui avoient été les plus
 contraires à ce Prince ne deman-
 doient qu'à le remettre sur le Trône.
 La Noblesse, & sur-tout le Con-
 nestable, lui écrivoient secrètement
 qu'il trouveroit au sortir des Pyré-
 nées plus de vingt-mille hommes
 prêts à le suivre. Cette négociation
 ne put se faire si fourdement que le
 Cardinal n'en eût des avis. La fille
 du Duc de Najare qui avoit épousé

Petr.
Martyr
epist.
570. lib.
29.

le Connestable de ce Royaume, surprit quelques lettres de son Mary, & les donna à D. Fadrique d'Acuña Vice-Roi de Navarre, pour les envoyer au Regent, qui fut assésuré par-là que la conspiration alloit éclater, & qu'il n'y avoit plus de tems à perdre. Il fit incontinent marcher vers la Navarre toutes les Troupes qu'il put assembler, & fut quelque-tems à nommer le Général qui devoit les commander. Le Vice-Roi ne lui paroissoit pas trop accredité, & il étoit assez occupé à garder le dedans du Royaume.

L'AN
1516.

Le Duc de Najare se presentoit, & il auroit pû tirer de grandes commoditez des Terres qu'il possédoit sur les confins de la Navarre, pour les vivres & pour les secours. Mais le Connestable de Castille s'y opposoit, parce-qu'il y avoit entr'eux de la mesintelligence, & qu'il craignoit qu'on ne maltraitât quelques Amis qu'il protégeoit dans le Pais. Le Cardinal fut bien-aise de ne point mettre à la tête des Armées, des gens qui pussent s'en prévaloir.

Il envoya ordre à Fernand Villalva,
 L'AN Colonel d'Infanterie, dont il con-
 1516. noissoit la capacité & le courage,
 Sando- de commander les Troupes, &
 val hist. d'aller droit aux Pyrénées pour
 de Car- garder le passage de Roncevaux.
 los V. Il élevoit par-là un Officier de mé-
 l. 2. §. 15. rite que son ambition & sa recon-
 noissance engageroient à bien servir,
 & que la médiocrité de sa fortune
 tiendroit toujours dans le respect.
 Le succès fit voir qu'il ne s'étoit pas
 trompé dans son choix, car Jean
 d'Albret ayant divisé son Armée,
 & commandé au Maréchal de Na-
 varre de passer les Montagnes, pen-
 dant que lui & le Cardinal de Foix
 feroient le siège du Fort de S. Jean
 pié-de-Port : Villalva avec une di-
 ligence incroyable, gagna les dé-
 filez, & disposa si-bien ses Trou-
 pes, que les Navarrois donnèrent
 dans toutes les embuscades qu'il
 leur avoit dressées. Ils marchaient
 sans ordre & sans précaution, se
 confiant aux intelligences qu'ils
 avoient dans le Pais, & s'enga-
 geoient dans les détroits des Mon-

*Alvar.
 Gomez
 de reb.
 gest.
 Xim.
 l. 6.*

tagnes, lors-qu'ils furent tout-d'un-
 coup environnez & chargez par les
 Espagnols. Ils firent d'abord quel-
 que résistance, mais comme ils se
 virent perdus sans ressource, ils se
 rendirent à discrétion. Le Maré-
 chal & son frere furent envoyez pri-
 sonniers dans le Château d'Atiença,
 avec une partie de leur Infanterie.

L'AN

1516.

*Petr.**Martyr**epist.*

570.

lib. 29.

Villalva pour achever sa victoire,
 alla tomber sur Jean d'Albret, &
 l'obligea de lever le siège du Fort
 de S. Jean, & de se retirer dans sa
 Principauté de Bearn, où il mou-
 rut de chagrin, & la Reine sa
 Femme sept mois après lui. Xime-
 nés apprit ces nouvelles avec beau-
 coup de joye; il en écrivit en des
 termes fort obligeans à Villalva,
 qu'il aimait & estima depuis très-par-
 ticulièrement, & qu'il consulta dans
 toutes les rencontres, où il s'agis-
 soit de la seûreté de cette Province.
 Cependant ayant fait réflexion que
 les Navarrois avoient une grande
 passion de rétablir leur Roi, &
 qu'il se formeroit tous les jours des
 conspirations nouvelles, si l'on n'y

L'AN
1516.

remédioit ; il jugea qu'il falloit mettre des Garnifons dans toutes les Places, ce qui feroit d'une grande dépenfe ; ou qu'il falloit démolir toutes les Fortifications & les murailles des Villes, pour ôter aux Gens du Pais le moyen de s'y retrancher & aux François l'envie de s'en faifir. Ce dernier party lui parut le plus convenable ; & comme il étoit preffant dans ce qu'il avoit réfolu, il fit ruiner incontinent toutes les Places fortes de la Navarre. Celle de Marzilla fut la feule qui fe fauva par la réfolution d'Anne de Velasco Marquife de Falsez : Car, le Comte d'Acuña étant venu lui ordonner en l'abfence de fon Mary de rendre la Place, elle fit lever le Pont, & lui fit crier par une fenêtre, qu'elle ne rendroit ce Château qu'au Roi Charles, de qui feul elle relevoit.

Les Navarrois qui perdoient par-là toute efpérance de révolte, fe plaignirent de ces démolitions, & les Ennemis du Cardinal en firent tant de bruit, qu'après fa mort on

courut pour piller l'argent qu'il tenoit dans la Tour d'Uzèda, sous L'AN
 prétexte que le Roi avoit dessein de 1516.
 s'en servir pour réparer les ruines de
 la Navarre. Villalva qu'on croyoit
 auteur de ce conseil mourut quelque
 tems après d'apoplexie, selon quel-
 ques-uns, ou de poison, selon les
 autres, dans son Gouvernement
 d'Eteille. Ximenés le regretta, &
 donna ses Charges & ses Gouverne-
 mens à son fils, écrivant au Roi
 Catholique, *Que ç'avoit toujours été
 la maxime des bons Rois ses Predé-
 cesseurs, de donner aux Enfans les biens
 des Peres qui avoient servi, & sur-
 tout de ceux qui étoient morts dans le
 service, parce-que c'est une espèce de
 justice & de reconnoissance publique que
 les Souverains doivent à la vertu, & que
 rien n'excite tant les hommes à mériter
 des récompenses, que l'espérance de les
 voir continuer après eux dans leur
 Famille.*

On intercepta en ce même tems
 des Lettres du Roi de Portugal au
 Roi de France, qui faisoient men-
 tion d'un Mariage, & d'un Traité

L'AN 1516. d'Alliance entre ces deux Couronnes. Le Gouverneur de Salses arrêta le Courrier qui les portoit, & envoya promptement le paquet à Ximenés, mais il étoit alors à Alcala, où il alloit de tems en tems chercher un peu de repos, & visiter ses Colléges. Le paquet fut porté, en son absence, au Doyen de Louvain un peu avant le Soleil couché. Ce Ministre qui avoit part à la Regence, ouvrit les Lettres; & comme il s'effrayoit aisément, il fit partir sur le champ le Courrier, avec ordre de faire diligence, & de les donner en main propre au Cardinal. Cét homme s'aquita fidèlement de sa commission. Il arriva après minuit à Alcala, & fit éveiller l'Archevêque, disant qu'il apportoit des nouvelles très-importantes, & qui ne souffroient point de retardement. Le Prélat sans s'étonner, leût les Lettres, & lui dit:

Alvar. Retournez-vous-en, & dites au Sei-
Gomez gneur Doyen qu'il dorme en repos, que
de reb. j'auray soin de tout, & que nous évite-
gest. rons avec l'ayde de Dieu le malheur qui
Xim. l.6.

nous menace. Puis il se rendormit, _____
 n'ayant autre inquiétude que celle L'AN
 d'avoir été éveillé mal-à-propos. 1516.

Il fit sçavoir à la Cour de Flandres
 ce qui se passoit, & envoya de si
 bons espions en Portugal, qu'il ne
 se fit pas une démarche dont il ne
 fût averti. Pour la Navarre, il en
 donna la Vice-Royauté au Duc de *Petr.*
 Najare; il fit fortifier Pampelune, *Martyr*
 & obligea Ferréra Aragonois, que *epist.*
 le feu Roi y avoit mis pour com- *571.*
 mander, à se défaire de son Gou- *lib. 29.*
 vernement; parce-qu'il étoit insup-
 portable au Peuple, tant par son
 humeur fière & cruelle, qu'à-cause
 de l'inimitié naturelle qu'il y a en-
 tre ceux d'Aragon & ceux de Na-
 varre. Il empêcha le Cardinal d'Al-
 bret de rentrer dans l'Evêché de
 cette Ville, quoi-que le Pape & les
 Cardinaux l'en eussent sollicité.
 Ainsi, non-seulement il conserva
 la Navarre au Roi, mais encore
 il la mit en état de ne pouvoir être
 attaquée.

A-peine eût-il appaisé ces mou-
 vemens, qu'il en survint de nou-

L'AN
1516.

veaux dans le Royaume de Grenade, à l'occasion du différent de l'Amirante de Castille avec les Villes maritimes, & sur-tout avec Malaga qui en étoit une des plus considérables. Le droit des Amiraux avoit été de-tout-tems en Castille de commander les Armées Navales, de gouverner les Côtes, & de juger les Gens de Marine. S'il survenoit quelque procès ou quelque querelle entre les Matelots ou les passagers, ils avoient leur Justice pour les régler ou pour les punir. Aussi dans tous les Ports un peu fréquentez, & dans les Villes de Commerce comme étoient Seville & Malaga, ils avoient leurs Juges, & des fourches dressées qui sont les marques d'autorité & de Jurisdiction. C'étoient-là des prérogatives de la Charge, qu'on ne pouvoit leur contester : mais il en arrivoit des inconvéniens qui renversoient l'ordre & la discipline civile ; car dans ces Ports où toute sorte de monde aborde, dès qu'on citoit un criminel, il appelloit au Tribunal

nal de l'Amirauté, où il étoit asseû-
ré de sa grace, s'il avoit de quoi
l'acheter. Si quelqu'un des Soldats
qui gardoient les Côtes, ou même
des Etrangers, étoit arrêté, il dé-
clinoit la Jurisdiction Royale, &
demandoit son renvoy devant les
Juges de l'Almirante. Pour remé-
dier à ces desordres, les Peuples
Maritimes résolurent d'abolir de
leur propre autorité cette Puissance.
Ceux de Malaga entr'autres se sou-
levèrent & chassèrent les Officiers
de l'Amirauté. L'Almirante se plai-
gnit à Ximenés de la violence & de
l'affront qu'on lui faisoit, & Xi-
menés leur en fit une sévère répri-
mande, & leur manda, *Qu'ils eûs-
sent à s'abstenir de ces violences, s'il leur
restoit encore quelque raison; Que s'ils
avoient reçu quelque tort de l'Almirante,
on leur rendroit bonne justice; Qu'ils ne
craignissent point le credit de leur Adver-
saire; & qu'ils s'asseûrassent qu'ils trou-
veroient en lui un homme disposé à prote-
ger les foibles contre les Puissans, pour-
veû-que ce fût dans l'ordre & dans
l'équité.*

L'AN
1516.*Alvar.
Gomez
de reb.
gest.
Xim.
lib. 6.*

Cette Lettre ne fit aucun effet.

L'AN
1516.

Ils répondirent insolemment qu'ils ne rendroient compte qu'au Roi de leurs actions ; Qu'ils avoient ordre de Sa Majesté de se maintenir dans leurs droits , & d'abolir ces tyrannies qu'on exerçoit sur eux, jusqu'à ce qu'elle arrivât en Espagne , & qu'elle terminât ce différent selon les Loix , après avoir oüi les Parties. Ils avoient en effet envoyé des Députez à Bruxelles , qui leur écrivoient de la part de Chièvres , que le Roi n'entendoit pas que ses Sujets fussent inquiétez , & qu'il leur donneroit satisfaction sur leurs demandes , dés-qu'il seroit sur les lieux. Ils avoient même gagné par des présens quelques Seigneurs de la Cour , qui les excitoient à défendre leur liberté.

Il n'en fallut pas d'avantage pour leur inspirer la rebellion. Ximenés qui n'étoit pas d'humeur à la souffrir , écrivit à la Cour de Flandres , & se plaignit qu'on lui rompoit toutes ses mesures ; Qu'au-lieu de lui renvoyer les affaires, on les sus-

pendoit , & que par une douceur affectée on entretenoit l'insolence d'une Nation qui n'étoit déjà que trop portée à se révolter , & qui tiroit avantage de tous les ménagemens qu'on avoit pour elle. Cependant il sçeut que les habitans de Malaga , sur la réponse de Chièvres , s'étoient portez à de grands excès , qu'ils avoient renversé les Tribunaux , abbatu les Justices , & rompu les Prisons de l'Amirauté , qu'enfin ils avoient pris les armes & rangé toute leur artillerie sur leurs remparts , comme pour insulter au gouvernement , & que la rebellion s'étoit tellement échauffée , que de plusieurs vases de metal que les hommes & les femmes portoient à l'envi dans la Place , ils avoient fait fondre un Canon d'une grosseur extraordinaire avec cette Inscription : POUR LA DEFENSE DE LA LIBERTÉ DE MALAGA.

Le Cardinal qui sur toutes choses s'appliquoit à maintenir la tranquillité publique , fit partir incontinent Antoine de la Cueva Capi-

L'AN
1516.

taine d'une grande réputation, avec ordre d'assembler les milices du Royaume de Grenade, de choisir six-mille hommes de pié & quatre-cens Chevaux, de s'avancer en diligence vers la Ville, de la faire sommer de se remettre à l'obéissance, & si elle refusoit, de la prendre & d'y rétablir les droits de l'Amirauté, après avoir fait châtier exemplairement les plus coupables. Ce fut-là le premier essay qu'il fit de ses Milices Bourgeoises, & il fut ravi d'apprendre qu'elles étoient aussi disciplinées que de vieilles Troupes. La Cueva marcha pour exécuter sa commission; & comme il fut à deux journées de Malaga, les Rebelles commencèrent à ouvrir les yeux, & à voir leur perte inévitable. Les Magistrats étoient responsables de la revolte, le petit Peuple manquoit de tout, & le mépris qu'ils avoient fait de l'autorité du Régent, les jettoit tous dans le desespoir. Ils députèrent, dans cette extrémité, deux de leurs Conseillers à la Cueva, pour le supplier à genoux de ne

pas ruiner une Ville qui demandoit misericorde. Ils protestèrent qu'ils étoient disposez à s'accommoder avec l'Almirante, & qu'ils ne vouloient d'autre Juge que le Cardinal Ximenés, se soumettant à tout ce qu'il voudroit leur prescrire, espérant même de sa bonté qu'il leur pardonneroit le passé, & qu'il ne souffriroit pas que les Officiers de l'Amirauté fussent plus à craindre sur ces côtes, que les Corsaires.

La Cueva fit semblant de ne pouvoir retarder ses ordres; & cependant il dépêcha un Courier à Madrid pour sçavoir ce qu'il devoit faire. Le Cardinal qui vouloit corriger cette Ville sans la perdre, lui ordonna de marcher avec l'Armée jusques sous les murailles de Malaga, de recevoir les soumissions des Habitans, de faire pendre les cinq auteurs de la sédition, d'établir après cela la juridiction de l'Amirauté, & de leur donner enfin une amnistie générale. Ces bonnes gens qui s'étoient attendu à toute sorte de supplices, se loüèrent de la clémence.

L'AN
1516.

ce du Cardinal , & lui furent depuis très-affectionnez. Pour lui , il rendit compte au Roi Catholique de la conduite qu'il avoit tenuë ; & pour montrer que les Lettres de Flandres avoient donné occasion à ce defordre , il lui en envoya des copies , remontrant avec respect à Sa Majesté , *Que les Flamans ne pouvoient pas connoître de si loin les nécessitez de l'Espagne , que l'autorité du Ministre étoit si unie à celle du Prince , qu'il falloit avoir soin de l'une pour maintenir l'autre , & que rien ne contribuë tant à la grandeur d'un Etat , que la réputation & le crédit de celui qui le gouverne.*

Ce différent ayant été ainsi terminé, il entreprit de régler les affaires de la Reine Germaine de Foix , en sorte qu'elle eût de-quoy subsister honorablement , sans qu'elle eût pourtant le moyen de faire aucun parti dans le Royaume. Le Roi son Mary , comme nous avons déjà dit , lui avoit laissé trente-mille ducats de rente sur le Royaume de Naples, outre son doüaire. Les Reines veuves n'avoient pas toujours

Sandoz.
hist. de
Carlos
V. lib. 2.
§. 21.

été si bien partagées en Espagne, & Ferdinand qui n'étoit pas libéral de son naturel, avoit été touché de pitié pour elle en mourant, & n'avoit guère sçeu ce qu'il lui donnoit. Le Conseil de Flandres raisonna sur cet article du Testament, & conclut à diminuer les pensions de cette Princesse si l'occasion s'en presentoit, parce-qu'on la croyoit dans les intérêts de l'Infant; ou du-moins à lui en assigner le fond dans la Castille, parce-qu'on craignoit qu'une Reine Françoisé ne se servît de ce bien pour favoriser les restes du parti d'Anjou dans le Royaume de Naples, ou pour y établir le Prince de Tarente prisonnier alors en Espagne, qu'elle avoit quelque envie d'épouser.

Pour éviter ces inconveniens le Roi écrivit au Cardinal, de représenter à la Reine d'un côté la difficulté qu'elle auroit d'être régulièrement payée de si loin, de l'autre le peu de fondement qu'elle devoit faire sur des revenus que la moindre revolution lui ôteroit, & de la faire

L'AN
1516.

consentir après cela à prendre en échange de sa pension les Villes d'Arévalo, d'Olmédo, de Madrigal & de Sainte Marie *de Nieve*, qui avoient servi de doüaire à la femme du Roi Jean II. & à d'autres Reines de Castille. Les lettres portoient qu'il ne commît point l'autorité Royale, & qu'il fit la proposition comme de lui-même. Le Cardinal négocia si adroitement cette affaire, qu'après avoir fait convenir la Reine qu'elle ne vouloit pas sortir d'Espagne, & que ne pouvant trouver un Mary de la dignité du premier, elle ne songeoit pas à de secondes nopces, il lui montra évidemment que la condition qu'on lui offroit, & qu'il feroit agréer au Roi, étoit plus honorable, plus commode & plus avantageuse pour Elle, que celle que le feu Roi lui avoit faite. Sur cela on voulut mettre cette Princesse en possession de ces quatre Places pour en jouir pendant sa vie, mais le Comte de Cuellar grand Tresorier de Castille, se jetta dans Arévalo, & s'y fortifia, resolu de

s'y maintenir par la voye des armes.

Il avoit été élevé dans cette Ville, & s'y étoit aquis tant de credit, qu'encore qu'il n'eût aucune commission d'y commander, il y étoit obéi, comme s'il en eût été le Gouverneur. Neanmoins comme c'étoit un homme sage, il se fût retiré sans bruit; mais Marie de Velasco sa femme qui avoit été intime de la Reine Isabelle, & qui s'étoit depuis broüillée avec Germaine, le conjura de ne pas souffrir qu'on le dépossedât, & la plûpart des Grands du Royaume lui promirent de l'assister d'argent & de Troupes, & d'aller en personne le soutenir comme leur amy & leur allié. Il fut quelque-tems irresolu: enfin il se laissa gagner aux sollicitations de sa femme, & aux promesses des Seigneurs, dont la plûpart étoient bien-aises de donner du chagrin à la Reine. Ximenés qui connoissoit la facilité & la douceur naturelle de cet homme, & qui voyoit à regret le malheur où il s'engageoit, lui écrivit, lui fit parler par ses amis, & lui fit écrire de

L'AN

1516.

L'AN
1516.

Flandres des Lettres fort obligantes, enfin il le menaça de le faire punir comme rebelle. Mais les exhortations & les reproches de sa femme, eurent plus de pouvoir sur son esprit, que les avis salutaires du Cardinal. L'Almirante vint à la porte de la ville, & ayant appelé les principaux habitans, leur representa qu'ils alloient tomber sous la puissance d'une femme sans raison & sans conduite, qui les abandonneroit à l'avarice & à la tyrannie de ses Officiers, & que cét accommodement qu'on venoit de faire, étoit une invention du Régent, & non pas un ordre du Roi. Il leur montra des Lettres du Connestable, du Comte de Bénévent, & du Duc de l'Infantade, qui les asseûroient de leur protection si l'on entreprenoit quelque chose contr'eux.

Le Cardinal après avoir essayé en vain de ramener le Comte par la douceur, fit marcher le Commissaire Royal Cornéjo avec des Troupes pour lui faire son procès & le châtier. Son instruction portoit, d'envoyer

un Trompette à la porte de la Ville, pour signifier aux Habitans, que le Roy leur commandoit de poser les Armes ; qu'on leur feroit grace s'ils obéissoient ; sinon qu'on les traiteroit comme des rebelles, & qu'on défoleroit la Ville ; Que le Comte alloit être déclaré criminel de léze-Majesté ; Que ses biens seroient confisquez & ses Enfans déchûs à perpétuité de tout rang & de tout titre de Noblesse. Le Commissaire avoit ordre de mettre des Troupes sur tous les passages, & de faire arrêter les Seigneurs qui seroient assez hardis pour venir au secours de la Place : mais ils n'osèrent ; & le Comte ennuyé de cette rebellion presque involontaire, & effrayé des malheurs dont il étoit menacé, renvoya sa Garnison & s'alla jeter aux pieds du Cardinal, qui lui pardonna, & le protégea même depuis en plusieurs rencontres. Cependant comme ces rebellions étoient fréquentes, & que les Grands du Royaume s'y trouvoient toujours engagez, il écrivit au Roi qu'il fal-

L'AN
1516.

*Alvar.
Gomez
de reb.
gest.
Xim.
l. 6.*

L'AN 1516. loit les humilier , sur-tout l'Almirante , qui ne perdoit aucune occasion de troubler l'Etat ; ajoûtant *que l'obéissance que les Sujets doivent aux Souverains, est un chose bien fragile, si elle n'est maintenüe par le respect & par la crainte ; & que dans tous les Etats , mais principalement en Espagne , la discipline ne s'entretient que par les exemples.*

Pendant-que le Cardinal agissoit ainsi pour établir la Reine Germaine dans la Castille , elle cherchoit de son côté les moyens de lui nuire , & se liguoit secrètement avec le Gouverneur & le Précepteur de l'Infant. Elle auroit voulu voir ce jeune Prince sur le Trône à la place du Roi son Frere. Elle lui offrit , non-seulement son credit , mais encore les quatre Villes qu'on lui donnoit , qui par leur situation & par les Fortifications qu'on y avoit faites , étoient devenuës si considérables , qu'on disoit ordinairement en Espagne , que qui posséderoit Olmédo & Arévalo seroit Maître de la Castille. Le Cardinal qui avoit l'œil sur la Maison de l'In-

DU CARD. XIMENÉS. LIV. IV. 85
fant, & qui ne manquoit pas de
bons avis, découvrit bien-tôt cette
intelligence, & manda promptement
au Roy Catholique qu'il n'étoit
pas sûr de donner à une Prin-
cesse inquiète des moyens de trou-
bler le repos public, & que c'étoit
assez de lui laisser pour ses pensions
la Ville de Madrigal avec son Ter-
ritoire. Il alléguoit que les Habitans
d'Arévalo & d'Olmédo avoient ob-
tenu à-cause de leurs services, des
anciens Rois, & sur-tout de Ferdi-
nand IV. des immunités & des pri-
vilèges qui les mettoient à couvert
de toute autre domination, que de
la Royale. Il en envoyoit même des
Copies en Flandres. Du reste il
prioit qu'on ne s'étonnât pas des
plaintes & des invectives de la Rei-
ne; & qu'encore-qu'elle menaçât
de s'en retourner en France, il fal-
loit croire qu'il n'y avoit point de
lieu où elle pût faire plus de mal à
l'Espagne qu'en Espagne même. Le
Conseil de Flandres lui répondit
qu'il pouvoit faire là-dessus ce qu'il
jugeroit à-propos. Il se contenta

L'AN
1516.

L'AN
1516.

pourtant de veiller sur les actions de la Reine, & laissa l'affaire indé-
cise jusqu'à ce que Sa Majesté fût
arrivée dans le Pais.

Mais ce qui le touchoit davan-
tage parmi tant de soins & tant de
travaux, c'étoit l'état pitoyable où se
trouvoit la Reine Jeanne. Ferdi-
nand son Pere ne voyant aucune
apparence qu'elle pût guérir de la
maladie d'esprit dont elle étoit af-
fligée, jugea qu'il falloit ôter aux
yeux des Peuples un si triste spe-
ctacle, & la mit dans le Château de
Tordefillas. Le lieu étoit agréable,
l'air y étoit bon : elle & ses femmes
y étoient logées fort commodé-
ment; & on croyoit que le seul soin
qui restoit à prendre pour elle, étoit
d'entretenir sa santé, & de la faire
bien servir. Il auroit été fort néces-
saire de la divertir un peu, mais la
mort de son Mary lui étoit toujourns
présente, & le tems augmentoit sa
douleur, bien-loin de la soulager.
Loüis Ferrier de Valence qu'on lui
avoit donné pour la gouverner,
étoit un homme grave & pesant,

Zurita
Annal.
Arag.
lib. 8.
c. 29.
10. 6.

Retr.
Martyr
epist.
516.
lib. 26.

par son naturel & par son âge, qui n'avoit scû ni l'amuser, ni prendre aucun ascendant sur son esprit. Ainsi elle étoit toujours plongée dans une mélancolie qu'elle entretenoit, & que personne ne prenoit soin de dissiper.

L'AN
1516.

Elle logeoit dans des chambres basses & sombres, dont elle ne sortoit point; & l'on n'avoit jamais pû la résoudre à voir la lumière & à prendre l'air. Elle couchoit sur la terre & quelquefois sur des planches, & c'étoit une grande joye dans le Palais, quand on pouvoit obtenir qu'elle se jettât sur un lit, sans pourtant se deshabiller. Au plus fort de l'Hyver elle rejettoit les fourrures qu'on lui avoit préparées, disant *Qu'une honnête Veuve ne doit plus songer aux commoditez de la vie.*

Quelquefois elle passoit deux jours sans manger, quoy-qu'on pût lui dire. On la servoit en vaiselle de terre, car elle ne vouloit plus voir ni or ni argent; & ce qu'il y avoit de plus fâcheux, c'est qu'encore qu'elle ne touchât pas à la plûpart

Zurit.
Annal.
Arag.
lib 9.
c. 29. t. 6.

L'AN
1516.

des viandes qu'on lui présentoit, elle ne pouvoit souffrir qu'on les emportât de sa chambre jusqu'au lendemain, ce qui causoit dans tout son Appartement une puanteur insupportable.

Le Cardinal alloit voir de tems en tems cette Princesse, s'informoit de ce qu'elle faisoit ou disoit ordinairement, & l'observoit lui-même avec beaucoup d'attention, dans le dessein d'imaginer quelque moyen de la tirer de cette profonde mélancolie. Il s'apperçût qu'elle étoit encore entêtée de sa Grandeur, & on lui rapporta qu'elle se plaignoit souvent d'être renfermée, & de ne pas regner souverainement, comme elle devoit. Il conclut de-là qu'en la flattant de quelques apparences de Royauté, on la rendroit peut-être plus traitable. Il congédia Loüis Ferrier, & mit en sa place D. Fernand Ducaz de la Ville de Talavera, homme d'une naissance illustre, & d'un esprit inventif & enjoüé, à qui il marqua la manière de se conduire avec la Reine. On prit avec

*Alvar.
Gomez
de reb.
gest.
Xim.
l. 6.*

elle un air de respect & de soumission extraordinaire, qui lui plût. On lui infinua qu'il ne convenoit pas à la plus grande Reine du Monde, de mener une vie triste & obscure, & on la disposa à se produire, à se meubler, & à s'habiller décemment: On l'engagea à laisser nettoyer son appartement, en lui disant qu'il arriveroit bien-tôt des Ambassadeurs qui seroient scandalisez de cette mal-propreté. On lui fit accroire que les Peuples avoient une grande passion de la voir & de la reconnoître pour leur Souveraine, & elle s'accoutuma insensiblement à aller à la Messe hors du Château, & à manger certains jours en public. On aposta des gens pour crier, *Vive la Reine* quand elle sortoit, & peu-à-peu elle reçût chez elle certain monde choisi, qui supportoit ses foiblesses, & qui tâchoit de la divertir quand elle avoit de bons momens, sous prétexte de grossir sa Cour. Comme une de ses folies étoit de s'estimer aussi sage & aussi capable de regner que la Reine Isabelle

L'AN
1516.

L'AN
1516.

sa Mere, on la ramenoit souvent, en lui disant, *La feüe Reine faisoit ainsi, la feüe Reine ne l'auroit pas fait.* Enfin sans la fâcher & sans la contredire, on la remit dans un train de vie conforme à sa Dignité, par l'adresse du Cardinal, & par l'ascendant que D. Fernand prit sur son esprit.

Il n'y eût rien dans toute la Régence de Ximenés qui lui attirât tant de remerciemens. Le Roy lui en écrivit des Lettres pleines de reconnaissance ; tout le Peuple lui donna mille bénédictions ; les Grands mêmes reconnurent sa sagesse & ses bonnes intentions, & la plûpart s'attachèrent à lui depuis ce tems-là. Il accorda quelque recompense à Louïs Ferrier, qu'il avoit tiré d'auprès de la Reine ; mais il lui donna en même tems un déplaisir sensible, en ôtant à son fils le Gouvernement de Toléde, que le feu Roy lui avoit donné. Car se croyant plus responsable de ce qui se passoit dans cette Ville que dans les autres, & ayant appris qu'il s'y commettoit des injustices par l'intérêt ou par le

caprice de quelques particuliers, & par la négligence du Gouverneur; il envoya un Commissaire Royal pour informer contre les coupables. Tout ayant été bien avéré, le Gouverneur fut déposé & cassé, & les Officiers convaincus furent foüiettez par la Ville, un Heraut marchant devant, & publiant à tous les Carrefours, les malversations qu'ils avoient faites. Il ne fut pas moins sévère contre un Commandeur de l'Ordre de Calatrave dont il avoit reçu beaucoup de plaintes, à-cause de ses impuretez & de ses violences. Il lui ôta sa Commanderie, & envoya des Archers pour le prendre; mais comme il se sauva, & que le bruit courut qu'il alloit en Flandres pour se justifier, Ximenés écrivit à Chièvres les déréglemens de cet homme, & le pria s'il avoit l'impudence de vouloir excuser ses crimes, qu'au lieu de l'écouter, on le fit punir rigoureusement.

Cette fermeté & ce zèle pour la justice arrêterent beaucoup de desordres, & lui aquirent tant d'auto-

L'AN

1516.

L'AN 1516. rité, qu'il n'y avoit personne qui ne recherchât sa protection & son amitié. Le Comte de Vreña & son fils aîné D. Pedro Giron, pour leur intérêt & pour leur honneur, s'attachèrent au Cardinal. Le Duc d'Escalonne lui faisoit sa cour régulièrement, sollicité par la Duchesse sa femme qui lui redisoit tous les jours qu'on ne pouvoit assez honorer ce Prélat qui ne se confioit qu'en Dieu, & qui ne cherchoit que sa gloire. Le Duc de Béjar & toute la famille d'Astuniga se jetta entre ses bras, & lui demanda instamment sa bien-veillance. L'Almirante se remit dans son devoir, & lui amena même le Comte de Bénévent. Les Comtes d'Andrade & de Lemos, lui assûroient les Asturies & la Galice, & s'engageoient à le servir contre tous ses Ennemis. Il ne restoit que le Duc de l'Infantade, le Connétable & le Duc d'Albe, qui pour des intérêts particuliers auroient bien voulu abbatre sa puissance, mais ils n'avoient pû que montrer leurs mauvaises intentions,

& après beaucoup de bruit, ils n'avoient jamais rien osé entreprendre.

L'AN
1516.

Tout étant ainsi tranquille dans le Royaume, il s'appliqua à réformer plusieurs abus, & à mettre l'ordre dans les finances. Mais afin d'exécuter en repos tous ses desseins, il fit fondre plusieurs canons d'une grosseur extraordinaire, qu'on distribua par son ordre dans trois regions différentes; les uns à *Medina del campo* au-delà des Montagnes, les autres à *Alcala*, & les derniers à *Malaga*, avec les munitions & les Officiers d'artillerie nécessaires, afin que de quelque côté que vint la revolte, on trouvât dans le Pais même de-quoy l'arrêter & la punir dès le commencement. Après avoir pris cette précaution, il entreprit d'examiner les finances, qu'on avoit fort embrouillées & dissipées dans les dernières années de Ferdinand. Il fit publier un Edit par lequel il étoit ordonné à tous ceux qui avoient eû quelque commission soit Conseillers d'Etat, soit Seigneurs, soit Ambassadeurs, soit Domesti-

L'AN
1516.

ques , de rapporter tous les Actes publics & particuliers , qui concernoient les affaires du Roy, & de les mettre en ordre dans des cassettes, afin-qu'on pût les trouver lorsqu'on en auroit besoin ; ce qui étoit d'une grande utilité.

Il voulut prendre connoissance des Ordres militaires, des revenus, des aumônes, des Commanderies, de la Jurisdiction, du Gouvernement & de tous les droits des grandes Maîtrises. Depuis qu'elles avoient été réunies à la Couronne, chacun avoit attiré à foy ce qu'il avoit pû. Il fit faire cette recherche avec tant de diligence, qu'en trois jours il fut informé de toutes les Régles, Constitutions, Coûtumes, Decrets des trois Ordres, & de tout ce qui concernoit leurs revenus. Les principaux Commandeurs qui avoient sujet de craindre la pénétration du Cardinal, lui représentèrent leurs privilèges, mais il leur répondit qu'il avoit dessein de reformer les abus & non pas d'abolir leurs exemptions. Ceux de Calatrave &

d'Alcantara produisirent des Bulles des Papes, par lesquelles ils prétendoient que leurs Ordres ayant été instituez, selon la forme de celui de Cisteaux, il leur étoit défendu de reconnoître d'autre Superieur que le Général ou le Grand-Maître de l'Ordre.

L'AN
1516.

Le Cardinal leur montra que les Papes avoient très-sagement établi, que les Congrégations Religieuses, comme étoit celle de Cisteaux, ne fussent conduites que par des Abbez de leur Institut, parce-qu'un Superieur étranger & élevé dans d'autres maximes ruinerait leur régularité, au-lieu de la maintenir; mais que rien n'empêchoit que des hommes de guerre nourris dans la Cour ou dans les Armées, ne fussent gouvernez par des Ministres d'Etat; qu'ils n'avoient que le titre de Cisteaux, & que comme ils n'en pratiquoient pas la Règle, ils avoient tort d'en prétendre les privilèges. Il alléguoit aussi que le feu Roy avoit commis l'Archevêque de Grenade pour l'administration des trois

——— grandes Maîtrises , & qu'en cette
 L'AN qualité , il avoit présidé à leurs
 1516. Chapitres : qu'il arrivoit même
Eugenio quelquefois que des Commandeurs
de Ro- de Saint Jaques qui sont sous la
blés Règle de Saint Augustin, comman-
vid. del doient ceux de Calatrave & d'Al-
Card. cantara, & qu'il n'y avoit que quel-
Ximen. que jours que l'Ambassadeur Adrien
c.17. dans une espèce d'Assemblée con-
Sandov. voquée tumultuairement , avoit
hist. de fait élire par la seule volonté du
Carlos Roy , & sans aucune de leurs for-
V. lib.2. malitez , D. Pedro Nuñez de Gus-
§.3. man Grand Commandeur de Cala-
 trave.

Il continua donc sa recherche
 avec tant de prudence & de digni-
 té , que tout se fit comme il l'avoit
 resolu, du consentement même des
 Chevaliers. Il découvrit des reve-
 nus cachez que des particuliers
 avoient détournez , & il fit revenir
 par-là au Domaine Royal des som-
 mes très-considérables. Les Ordres
 étoient anciennement obligez d'en-
 tretenir un certain nombre de Sol-
 dats pour défendre les Frontières,
 &

& pour faire la guerre aux Infidèles ; il leur fit exécuter cet article de leur Institution , & déchargea le Roy d'une assez grande dépense. Il retira deux Villes dépendantes du Grand-Maître de Calatrave , des mains des Aragonois qui les avoient usurpées. Il créa de nouveaux Administrateurs pour avoir soin des droits du Roy , & déposa tous ceux qui avoient été ou négligens, ou peu fidèles.

Il ne lui restoit plus qu'un projet le plus délicat & le plus hardi qu'un Ministre pût exécuter en l'absence de son Maître. C'étoit de retrancher les pensions qui sous les Regnes précédens avoient été accordées à des Courtisans sans service & sans mérite ; de régler les gages des Officiers, qui par faveur ou par nécessité avoient obtenu, en des tems fâcheux , des augmentations excessives, & de rechercher tout ce qui avoit été aliéné du Domaine Royal pendant les guerres de Grenade, de Naples & de Navarre. Il balança quelque tems sur ce qu'il

L'AN 1516. avoit à faire : parce-qu'il pré-
 voyoit qu'il alloit s'attirer la haine
 presque universelle du Royaume,
 & que le Roy ne feroit pas aussi
 touché des avantages qui lui en re-
 viendroient, que les autres le fe-
 roient des pertes qu'il leur auroit
 causées. Il se détermina pourtant à
 cette suppression par deux raisons,
 l'une étoit la nécessité de l'Etat que
 Ferdinand avoit laissé fort engagé.
 Il falloit payer beaucoup de Trou-
 pes entretenues; Charles avoit levé
 des Gens-de-guerre en Allemagne,
 pour l'accompagner: les Espagnols
 en avoit fait autant pour le rece-
 voir, parce-qu'il prétendoit passer
 en Espagne cette même année. Il
 avoit fallu équiper la Flote, tra-
 vailler à la fortification de plusieurs
 Places, mettre des Garnisons dans
 la Navarre, & faire une infinité
 d'autres dépenses qui se présen-
 toient tous les jours. Il croyoit
 pouvoir fournir à tout par la sup-
 pression des pensions, qu'il esti-
 moit éteintes par la mort de Ferdi-
 nand & d'Isabelle. L'autre raison

*Alvar.
 Gomez
 de reb.
 gest.
 Xim.
 lib. 6.*

étoit de pure honnêteté pour le Roy. Car comme ce Prince vivoit dans un Pais éloigné, qu'il n'avoit aucune connoissance des affaires de Castille, & que les Esprits ne paroissent pas prévenus pour lui, le Cardinal prétendoit par-là lui donner occasion de rétablir ces pensions à son entrée en Espagne, & de gagner les Grands par des libéralitez, que ses Prédécesseurs leur avoient faites. Il vouloit bien, à sa considération, se charger de toute la haine de cette affaire, & lui aquerir, pour ainsi dire, à ses dépens, l'amitié & l'estime de ses Sujets.

Il poursuivit donc son dessein, & pour montrer qu'il n'agissoit que par les motifs du bien public, il traita également les Amis & les Indifférens. Car il ôta aux héritiers du Grand-Capitaine, dont il révéroit la memoire, de grands revenus, dont ils jouïssent par la gratification des Rois, & à Tellez son ami, un droit qu'il tenoit depuis quarante ans sur les Moulins

— des environs de Seville , se refer-
 L'AN vant à les dédommager d'ailleurs,
 1516. ou à leur procurer auprès du Roy
 la restitution de ce qu'il leur fai-
 soit perdre. On murmura contre
 Petr. lui dans toute l'Espagne , & quel-
 Martyr ques Historiens de ce tems-là, entre
 epist. lesquels fut Pierre Martyr , voyant
 573. qu'il leur retranchoit leurs pen-
 lib. 29. sions , retranchèrent aussi leurs
 epist. loüanges. On n'a pas sçû précise-
 58. l. ment s'il avoit pris cette resolution
 lib. 30. de son chef , ou s'il avoit reçu des
 &c. ordres secrets de la Cour. Il est cer-
 tain qu'il étoit naturellement bien-
 faisant , & qu'il se plaignit sou-
 vent dans ses Lettres , *Qu'on le ren-
 doit odieux aux gens de son País , Qu'on
 lui donnoit toujours commission d'ôter
 & jamais de donner , & qu'enfin on
 se servoit de lui comme Dieu se sert du
 Demon , pour faire du mal , & non
 pas pour faire du bien ; d'autre côté
 il avoit toujours eû la pensée d'au-
 gmenter les revenus du Roy , il en
 avoit souvent parlé ; & il étoit
 persuadé que les Souverains quel-
 ques revenus qu'ils eüssent , ne fai-*